

Image not found or type unknown



Responsabilité des copropriétaires votants non.

Par **jeremalix**, le **15/07/2015** à **09:53**

Bonjour

Lors d'une réunion de copropriétaires , les copropriétaires votant non à des travaux (qui ne seront donc pas effectués) dans une chaufferie , auront-ils légalement une part de responsabilité

si ces refus causent de gros problèmes par la suite.

Merci.